

Laval Agglomération : rapport d'activités 2011

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, le Président de Laval Agglomération doit communiquer, avant le 30 septembre de chaque année, un rapport d'activités de l'année précédente.

Ce document présente les actions menées dans chacun des domaines de compétences exercées au cours de l'année 2011:

- Développement économique,
- Aménagement,
- Equilibre social de l'habitat,
- Politique de la ville,
- Création et gestion de voiries d'intérêt communautaire et des pistes cyclables,
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,
- Création et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- Formation/Apprentissage,
- Tourisme,
- Eclairage public,
- Espaces verts d'intérêt communautaire,
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- Incendie et secours,
- Enseignement supérieur – recherche,
- Gens du voyage,
- Hippisme,
- Zones de développement éolien.

Le Conseil Municipal prend acte.

Pour copie conforme :

Le Maire :

Pierre-Yves

MARDELÉ